

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2017

---

TENU A LA MAIRIE DE LEGNY A 20H00

PRESENTS : MESDAMES S.JOVILLARD, V.FRANCHESCHI, J.CHEVALLIER, C.BOULON

MESSIEURS : D.CORDIER, JC DELESTRA, O.THEVENET, G.PICAMAL

ABSENTS EXCUSÉS : A.CHANEL (pouvoir à G.Picamal), E.GALLAY (pouvoir à Mr Maillard)

ABSENTS : M.CURTIL, G.FARGERE, F.MAILLARD, C.BENOIT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DOMINIQUE CORDIER

---

### DELIBÉRATIONS À L'ORDRE DU JOUR

#### Démarche Citoyens Vigilants

Lors d'un précédent conseil municipal, a été évoqué le principe de la démarche Citoyens Vigilants. Mme le Maire s'est rapprochée de la gendarmerie du Val d'Oingt pour évoquer ce sujet avec eux : si le conseil délibère favorablement sur le principe, cette démarche se met en œuvre en deux étapes : 1° intervention à la rentrée du major et de son adjoint en conseil municipal pour évoquer en détail la procédure – 2° organisation d'une réunion publique pour expliquer aux habitants la démarche et rechercher des volontaires qui seront ensuite formés par la gendarmerie.

Le conseil se prononce à l'unanimité favorable à cette démarche.

#### Délibération pour autoriser GRDF à la pose d'un concentrateur sur le toit de l'église

GRDF va procéder au remplacement des compteurs gaz actuels par des compteurs communicants qui nécessitent pour la télétransmission par onde radio de passer sur chaque commune par un concentrateur installé au point le plus haut de la commune et dans l'environnement du réseau gaz (situé en centre bourg pour notre commune). Un document technique a été envoyé à tous les membres du conseil.

Le conseil est invité à délibérer sur cette demande d'autorisation et à choisir le point d'ancrage du concentrateur, soit sur le toit de l'église, soit sur le toit du local cantonnier. Mr Picamal fait remarquer que la proximité de l'école à côté de l'église peut poser des craintes pour les familles et qu'il serait plus judicieux de retenir un autre endroit.

Cette remarque étant partagée par le conseil, Mme le Maire propose de soumettre à délibération l'emplacement du local du cantonnier, qui compte-tenu de sa situation en hauteur par rapport au centre bourg remplit les conditions attendues par GRDF.

Le conseil se prononce à la majorité favorable à cet emplacement. Mr Picamal signale que Mme Chanel s'oppose à cette implantation.

## **RAPPORT DES COMMISSIONS**

**1° Point sur la prochaine rentrée scolaire :** D.Cordier rend compte du dernier conseil d'école et des conditions de la rentrée prochaine. Pour l'instant pas d'ouverture de la 4<sup>ème</sup> classe (nous sommes à 4 enfants du seuil fixé à 81 enfants pour cette ouverture). Mme le Maire précise que si ce seuil était atteint pendant les vacances, il faudra alors réorganiser l'espace cantine des grands (qui utilise actuellement la 4<sup>ème</sup> classe). La solution retenue, après avoir étudié d'autres pistes comme une location d'algeco, sera de revenir à la salle des fêtes mais en embauchant sur un temps partiel (de 11h00 à 13h30 – 4j/semaine) une personne pour préparer la salle, aider au service et nettoyer et ranger la salle après la cantine. Au cas où ces inscriptions seraient prises pendant l'été, D.Cordier indique que l'inspecteur vient compter les enfants le 1<sup>er</sup> jour de la rentrée. Par ailleurs, le nouveau gouvernement ayant fait part de son souhait de revoir l'organisation des TAP a provoqué un remous dans tous les établissements compte-tenu de la date tardive de la publication du décret autorisant un conseil d'école et une commune à revenir par dérogation de l'inspecteur d'académie à la semaine des 4 jours. La commune de Légnv étant en année de renouvellement de son PEDT avait réalisé dans le cadre du bilan à réaliser un sondage auprès de toutes les familles et du corps enseignants qui avait révélé une unanimité sur le rythme de la semaine tel qu'actuellement proposé aux enfants de l'école. Le décret ne remettant pas en cause actuellement le financement de l'Etat et de la CAF, et la commune pouvant disposer d'une palette d'intervenants sans difficulté (ce qui n'est pas le cas d'autres communes), il a été décidé lors du dernier conseil d'école de maintenir le rythme actuel. Une réflexion posée s'engagera à la rentrée avec le conseil d'école et les éléments qui seront apportés par l'inspection d'académie.

**2° Activités du CMJ :** D.Cordier rend compte des dernières actions du CMJ : participation à la journée des CMJ de la Communauté de Communes où les enfants de Légnv ont brillamment représenté leur commune. Participation au voyage à Paris dans un groupe de 80 enfants qui ont été reçus par la sénatrice E.Lamure, ont visité les jardins du Luxembourg et le Panthéon. Action Nettoyage de la Nature avec l'aide de la société de chasse qui sera reconduite d'ici la fin de l'année. Idem pour l'opération Troc Livres dont les recettes de la buvette sont en faveur de l'Unicef.

**3°Point sur le plan désherbage 0% phyto de la commune :** l'obligation est imposée aux collectivités de se passer de désherbants et pesticides pour entretenir les espaces publics. De fait le contrat rivière propose à toutes les communes un accompagnement gracieux qui permet d'établir le plan de désherbage de la commune. Cette démarche a été travaillée par le cantonnier qui a étudié avec les animateurs de cet accompagnement le plan futur de désherbage de la commune. Globalement pas de grand changement pour nous, sauf pour le cimetière où il faudra repenser l'entretien avec des allées engazonnées et l'entretien des terrains de boules qui relève de l'association. Mme le Maire indique que pour le cimetière un réaménagement devra être travaillé autour de la fosse commune.

**4° Gestion du cimetière :** Mme le Maire indique au conseil que l'association des maires a mis en place un accompagnement des communes pour la mise aux normes de la gestion des cimetières.

L'audit sur la commune de Légnv révèle qu'il manque beaucoup éléments obligatoires : registre des concessions, registre des inhumations et un règlement intérieur. Tous ces documents vont être travaillés avec le cabinet d'audit de l'AMF69.

**5° Point sur le projet coordonné par la CCBPD d'une mutuelle communale :** c'est un service qui se développe actuellement beaucoup afin d'apporter aux habitants qui ne bénéficient pas de mutuelle d'entreprise des conditions avantageuses (notamment pour les publics suivants : indépendants, retraités ou sans mutuelle...). Pour se faire, une vingtaine de communes de la CCBPD ont réfléchi à un projet commun. Chaque CCAS est identifié comme portail pour la mutuelle. La commune ne finançant aucun contrat ni service. C'est la mutualisation des dossiers qui fait le poids de la négociation auprès des mutuelles. C'est la raison pour laquelle un questionnaire sera diffusé via le prochain bulletin municipal pour connaître le nombre de personnes susceptibles d'être intéressées et le profil (ce qui permet dans l'appel d'offres de mieux cibler les forfaits demandés). 6 communes déjà bien avancées vont entamer ce travail de négociation pour une mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les autres communes intéressées se grefferont à la démarche.

**6°Point sur la planification des travaux de la salle des fêtes :** les entreprises retenues dans le cadre du financement validé des travaux (assainissement, électricité, menuiserie, et isolation phonique et peinture) ont été réunies pour organiser le chantier. Compte-tenu des délais de fabrication des menuiseries, la période des vacances de la Toussaint a été neutralisée pour permettre les travaux ainsi que les matinées de la semaine suivante. Mme le Maire relance l'entreprise Eiffage pour essayer de réaliser les travaux de raccordement des eaux usées au réseau collectif après le 15 juillet. Le devis menuiserie est validé avec la proposition de l'entreprise d'avoir une double ouverture sur une des 4 grandes baies vitrées de la salle ce qui permet une large ouverture pour faire entrer du matériel sans tirer sur les huisseries. L'électricien doit revoir ses propositions sur l'éclairage de la salle et l'entreprise Delorme doit vérifier l'état d'isolation de la toiture pour éviter une déperdition des fluides par le toit. Mme le Maire indique qu'à ce jour aucune validation de la subvention de la Région n'est reçue malgré le fait que P.Verchère lui a indiqué oralement qu'il aurait réservé une subvention pour ces travaux. Mais l'exécutif de la Région est en recomposition suite aux législatives.

#### **Questions diverses :**

- **Bulletin trimestriel :** en cours de finalisation. Distribution espérée pour fin de semaine
- **Poubelles :** Mme le Maire indique que normalement tous les oublis et les problèmes des distribution des poubelles jaunes emballages légers ont été récupérés. Tout problème doit être signalé en mairie. Il est rappelé que ce ramassage a lieu sur la commune les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis de chaque mois. Mr Picamal donne lecture du compte-rendu de réunion de la commission environnement de la CCBPD à laquelle s'est rendue Mme Chanel en remplacement de Mme Boulon : un règlement de fonctionnement est en cours, un changement sur le calendrier de ramassage est à l'étude pour les emballages légers pour la rentrée.
- **SAVA :** JC Delestra indique que la fusion des syndicats assainissement rendue obligatoire par la loi Notre a des incidences sur les subventions que le syndicat recevait si ces fusions n'interviennent pas avant la fin de l'année. Mr Delestra précise que désormais la commune devra conventionner avec le Sava et non les entreprises lors de travaux de renouvellement

des réseaux unitaires avec 50% des travaux HT à charge de la commune. Mme le Maire demande aux élus participant au SAVA de bien revalider la période de la procédure d'enquête publique prévue pour le collecteur EU sur la Flachère.

- **Réseau d'eau** : Mme le Maire demande aux élus de la commune représentés au syndicat de se renseigner sur la programmation qui avait été annoncée des travaux de changement de la colonne montant à Boitrolles de façon à bien coordonner un passage avec la SAVA lors du fonçage de la départementale.
- **Panneaux extinction des éclairages publics** : ont bien été réceptionnés mais sans les attaches de fixation. V.Francheschi relance le Syder à ce sujet.
- **Arbres à la Flachère** : Mr Picamal relance au sujet du problème de l'arbre sur une propriété privée qui menace de tomber et de l'élagage d'arbres en domaine privé qui gêneraient les câbles des réseaux. Le propriétaire a été relancé téléphoniquement par Mme le Maire.
- **Traitement des odeurs réseau unitaire centre bourg** : Mr Picamal demande si des plaques ne peuvent pas être mises pour résoudre le problème : Mme le Maire et Mr Delestra indiquent que les travaux sont prévus mais qu'il était nécessaire auparavant de valider que le recueil des eaux pluviales qui ne seraient plus ou moins collectées par les travaux ne généreront pas des nuisances plus bas.
- **Dégâts Tempête Zeus** : la commune vient de recevoir l'avis de l'expert mandaté par l'assurance qui valide les différents devis présentés pour la remise en état des toitures église et appartements communaux. Reste en attente la prise en charge financière qui s'élèverait à 9000 euros environ sur les 11.000 euros de travaux chiffrés (ne seront notamment pas pris en charge les interventions d'élagage)
- **Projet de MARPA** : Maison personnes âgées : le projet intercommunal continue sa réflexion. Il est demandé aux Maires de faire savoir si leur commune s'engage dans l'association d'études : Mme le Maire demande à J.Chevallier qui représente la commune sur ce dossier ce que cela implique : à ce stade, ce sont encore des études sans engagement financier. Mme le Maire demande avis du conseil qui est favorable à entrer dans l'association. Mme le Maire informe la coordinatrice du projet et participera à la réunion de rentrée.
- **Audit SNCF des passages voie ferrée** : Mme le Maire indique qu'un audit est à nouveau en cours sur la sécurité des passages à niveau de la voie ferrée de la Vallée.
- **Enquête publique Aéroport de Frontenas** : Mme le Maire informe le conseil qu'une enquête publique diligentée par les services de la préfecture est en cours sur l'aéroport de Frontenas. Affichage extérieur et registre à disposition du public.
- **Festivités 14 juillet** : apéritif et repas organisés sur la Place. Pas d'inscription en amont.
- **Adressage** : formalisation des échanges avec la Poste terminée. La planification du travail est en attente des propositions de la Poste.

Séance levée à 21h30